



Présentation du S.N.E.P.P.I.M.

Didier GUELLE, président (didier.guelle@guelle-fuchs.com)

Le Syndicat National des Entreprises Privées de la Photogrammétrie et de l'Imagerie Métrique regroupe la majorité des entreprises privées françaises réalisant des prises de vues aériennes et produisant des données géographiques à partir de techniques photogrammétriques et de traitements d'images numériques aériennes ou satellitaires. Certaines sociétés opèrent aussi les techniques de laser aéroporté ou terrestre. Notre syndicat propose un label qualité garantissant la qualité des travaux réalisés par nos adhérents. Le SNEPPIM propose également de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de projets ou de cahiers des charges.

Historique du syndicat

C'est en 1963 que des professionnels de la photogrammétrie assurant la majorité de la production photogrammétrique française se regroupent pour créer la Chambre Syndicale Nationale des Photogrammètres Privés (CSNPP).

Le développement des nouvelles technologies amènera cette dernière à se transformer le 1^{er} octobre 1998 en Syndicat National des Entreprises Privées de la Photogrammétrie et de l'Imagerie Métrique (SNEPPIM) regroupant 80 % des entreprises privées Françaises. Le SNEPPIM est adhérent à l'AFIGEO.

Les actions du SNEPPIM

Rédaction d'une charte de performance.

Rédaction de fiches d'information sur :

- Les prises de vues aériennes
- La photogrammétrie numérique vecteur
- La photogrammétrie numérique image
- La photogrammétrie terrestre

Le SNEPPIM propose également de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de projets ou de cahiers des charges. Il participe aux négociations de la convention collective nationale des cabinets ou entreprises de géomètres

experts, géomètres topographes, photogrammètres, experts fonciers, et a participé au groupe de travail pour rédiger le nouvel arrêté du 16 septembre 2003 sur les précisions et les tolérances remplaçant celui du 21 janvier 1980. Il travaille en partenariat avec le SPDG, en effet il nous paraît indispensable que tous les professionnels dont les métiers se complètent pour acquérir, transformer et diffuser de l'information géographique, puissent se rencontrer pour confronter leurs problèmes afin d'obtenir la juste reconnaissance de leurs activités.

Le SNEPPIM est présent ou représenté sur les salons nationaux tels que le Géoévénement, le Salon des maires, les assises des AITF, la journée de la photogram-

métrie organisée par l'ENSG... Il participe au cycle de formation des reconstituteurs photogrammétriques à l'intention des entreprises privées.

Qui sommes-nous (enquête 2005)?

Actuellement, le syndicat compte 30 membres soit 75 % des entreprises de photogrammétrie privées françaises. Celles-ci réalisent un chiffre d'affaires total de 50 millions d'euros dont 13 millions d'euros sur les seules activités de photogrammétrie. Ces entreprises emploient 1 000 salariés dont 150 uniquement dans le secteur de la photogrammétrie.

Les membres du syndicat disposent d'un ensemble de matériel destiné à la photographie aérienne et son interprétation, qui se répartit comme suit :

- 10 avions
- 16 caméras de prises de vues aériennes
- 10 caméras de prises de vues terrestres
- 70 appareils de restitution
- 7 scanners photogrammétriques.

Notre enquête montre que sur les trente entreprises du SNEPPIM, la moyenne du personnel est de 3-4 personnes dédiées à la photo.

La photogrammétrie en France

L'origine de la photogrammétrie privée en France remonte aux années 1920. La société SFS (Société Française de stéréotopographie) a été créée le 25 mars 1920 par Paul Corbin, industriel d'origine grenobloise. Cette société a débuté son activité de photogrammétrie terrestre avec un stéréoautographe Van Orel de la maison Zeiss et plusieurs photothéodolites en réalisant des levers pour des projets hydroélectriques. À partir de 1926, la SFS réalisera sur ses fonds propres la carto-

graphie au 1:20 000 du massif du Mont-Blanc par procédés stéréophotogrammétriques. Ces cartes servirent de fonds topographiques aux cartes géologiques établies par Nicolas Oulianoff, professeur de géologie à l'Université de Lausanne et ami de Paul Corbin.

Par la suite, le développement des commandes publiques du ministère de la reconstruction, notamment des plans des villes françaises, a incité de nombreux géomètres experts à développer une activité photogrammétrique au sein de leur cabinet (les pionniers étant Sintégra en 1954 et le Consortium de l'aérophotogrammétrie en 1959). Malheureusement, l'absence de commandes publiques d'ampleur (les travaux étant réalisés directement par l'IGN) a entravé le développement de structures importantes. Une particularité française que l'on ne retrouve pas dans les pays voisins tels que l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne ou l'Angleterre.

La photographie par avion débuta en décembre 1909, au camp de Mourmelon, où l'opérateur Meurisse, de la maison Branger, prit de nombreux clichés à bord du monoplan « Antoinette » piloté par Latham. Dans le secteur privé, la première société fut la COFPA (Compagnie française de photographie aérienne) créée en 1960, exploitant un Britten Norman BN avec des caméras WILD RC8 et RC10. Aujourd'hui, on compte en France huit entreprises de prises de vues.

À l'heure actuelle, la très faible commande publique n'a toujours pas permis aux entreprises photogrammétriques françaises de se développer de manière importante. Or, la concurrence est devenue internationale. Nos sociétés membres doivent donc faire face à la chute des prix : en effet, la plupart des chantiers nécessitant une main d'œuvre lourde sont délocalisés vers les pays où le salaire horaire est nettement plus faible qu'en Europe de l'Ouest : l'Inde, le Maroc, la Russie, Madagascar, l'Europe de l'Est...

Les trois missions de base de l'IGN étant : l'enseignement, la recherche et la mise à jour de la carte de base française au 1:25 000, les membres du SNEPPIM restent les interlocuteurs privilégiés des donneurs d'ordre pour les travaux aux grandes échelles allant du 1:5 000 au 1:500, ces travaux étant libres de droits : le client acquiert ainsi la pleine propriété des produits photogrammétriques (plans vectoriels, MNT-MNE, orthophotoplans...) établis pour son compte par les photogrammètres privés. Aucune restriction de licence ne vient limiter son droit d'usage ou l'exploitation ultérieure qu'il entend faire de ces travaux. L'ensemble des prises de vues réalisées par les membres du SNEPPIM sont adaptées aux besoins du donneur d'ordre (en termes d'échelle, de précision, d'emprise) et sont réalisées spécifiquement à sa demande. Elle ne souffrent pas d'obsolescence.

Le SNEPPIM regrette les débordements de l'IGN dans ces échelles d'intervention, que ce soit pour les prises de vues ou les produits qui en dérivent. Le SNEPPIM reste préoccupé par la nécessité de maintenir en France un outil de photogrammétrie privé performant et se propose de :

- définir avec les maîtres d'ouvrage l'exactitude demandée en fonction des études et des objectifs recherchés ;
- définir les échelles de prises de vue à adopter en fonction de l'échelle des plans souhaités ainsi que la précision qui peut être obtenue en fonction de l'échelle des clichés (à noter que la précision est toujours en relation avec l'altitude de la prise de vue) ;
- définir et aider à la rédaction de cahier des charges spécifiques, à définir des méthodologies types et à participer au jugement des offres relatives à des travaux spécifiques ;
- intervenir auprès des organismes ayant en charge l'aménagement du territoire afin de faire reconnaître l'information géographique comme outil indispensable à l'aménagement et à la gestion de l'espace ;

- suivre de très près la formation des professionnels de la photogrammétrie ;
- garder le souci de la qualité des prestations malgré la baisse de leur prix de vente ;
- suivre l'évolution des matériels avec les précisions correspondantes.



S.N.E.P.P.I.M.

Maison du Géomètre
40, avenue Hoche – 75008 PARIS
E-mail : sneppim@wanadoo.fr
Site : www.sneppim.com

Annexes :

La charte du S.N.E.P.P.I.M.

Les différentes fiches d'information éditées par le S.N.E.P.P.I.M.

La charte du S.N.E.P.P.I.M.

CHARTRE DE PERFORMANCE

*Nous, Photogrammètres et Professionnels de l'Imagerie Métrique, Membres du Syndicat National des Entreprises privées de Photogrammétrie et d'Imagerie Métrique, avons décidé de nous engager dans une **Démarche Qualité**.*

Cette démarche volontariste, renforcée par :

- un contexte économique concurrentiel
- les exigences de référentiels internationaux en matière d'ASSURANCE QUALITE,
- la difficulté qu'ont les Donneurs d'Ordre à mettre en œuvre toutes les possibilités offertes par le Code de Marchés Publics et particulièrement en ce qui concerne le mieux-disant
- les prescriptions prévues dans la Loi Galland,

nous conduit à GARANTIR le respect :

- des règles de l'art conduisant à l'obtention des précisions prévues par arrêté ministériel sauf dérogation formelle du Maître d'Ouvrage,
- de la Convention Collective en vigueur.

Le Syndicat s'engage à conseiller les Maîtres d'Ouvrage, qui le souhaitent, pour la rédaction de leur cahier des charges.

Le Syndicat s'engage à organiser des actions d'information et de formation, ainsi qu'à favoriser les échanges d'expériences.

Les Adhérents du S.N.E.P.P.I.M



Maison du Géomètre – 40 Avenue Hoche – 75008 PARIS – e-mail : sneppim@wanadoo.fr